

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

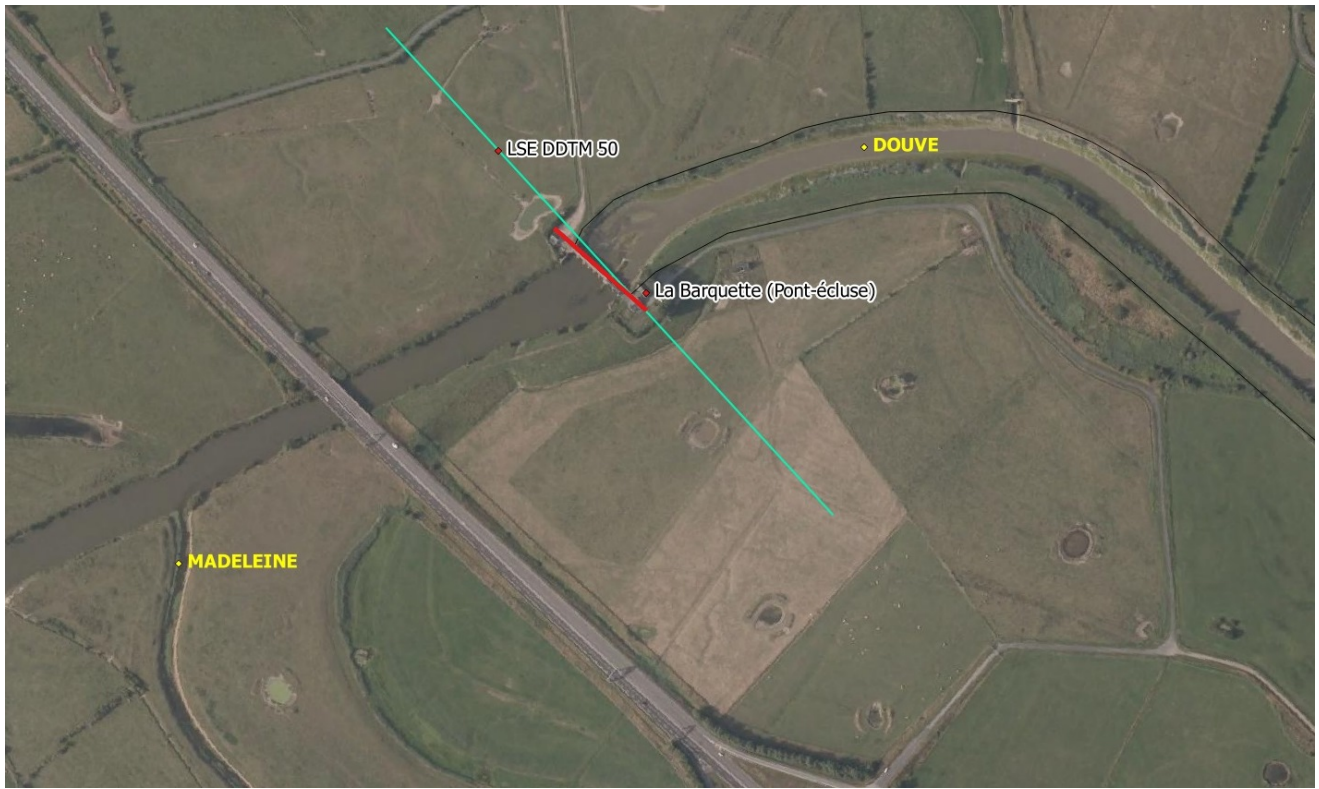
MADELEINE (Affluent de la DOUVE) – LSE identique à celle de la DOUVE

Département de la MANCHE (50) / Commune de CARENTAN (50500)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Portes à flot du pont de la Barquette	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques Pont de la barquette mentionné sur le Scan Littoral Positionnement confirmé par carte scannée transmise par service compétent (cf. page 2) Positionnement confirmé par donnée SIG DDTM50 existante (cf. capture d'écran ci-dessous) Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 Positionnement connu précisément</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



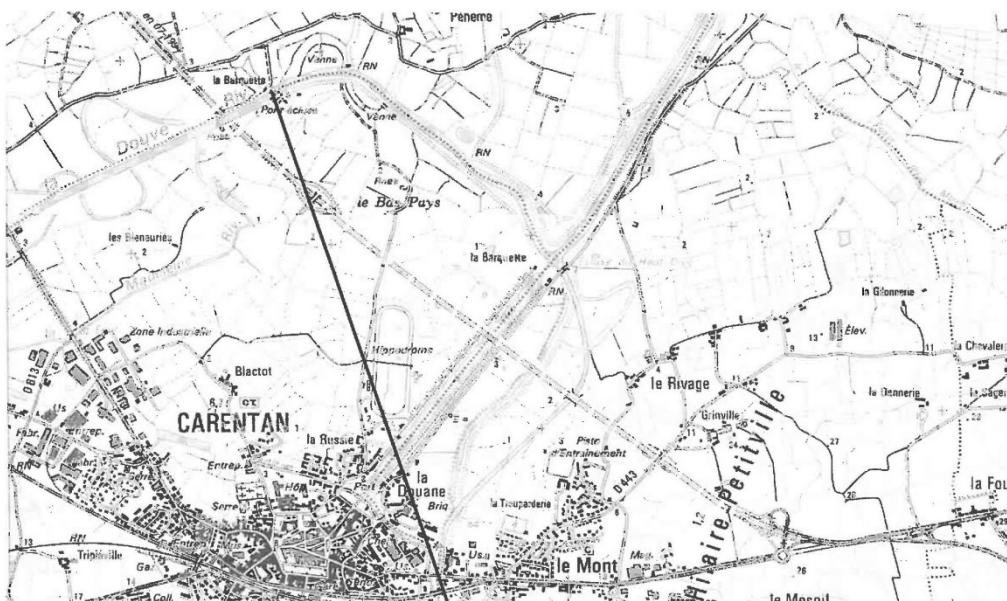
Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Comité de Gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie. Rapport DIREN Area Eau-environnement (1998)

Département de la Manche (50)

23

DOUVE



LTM
Vire - Aure - Douve - Taute
en Baie des Veys

LSE : Décret du 4 juillet 1853
Portes à flot du pont de la Barquette

1998

IGN - 1311 est - 1312 est - 1/25 000

Recherche(s) complémentaire(s) :

Sans objet